



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham devant être en vigueur durant les exercices financiers 2022–2023–2024, a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2021, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2022 (au plus tard le 30 avril 2022);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé : MRC de Drummond, 436 rue Lindsay, Drummondville, J2B 1G6;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement MRC-200 de la MRC de Drummond et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 16^e jour du mois de septembre 2021.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Nathalie Lemoine'.

Nathalie Lemoine
Directrice générale et secrétaire-trésorière